28d, rue de la rotonde - 25000 BESANÇON
Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62 - chaprais@gmail.com

Monsieur le Préfet
Préfecture du Doubs
8 Bis Rue Charles Nodier
25035 BESANCON Cedex

Objet : Révision de l'arrêté du 19 Avril 2005 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs.

Besançon le 18 Janvier 2013

Monsieur le Préfet,

Nous avons déjà adressé deux courriers à la Préfecture le 7 mars 2010, puis le 23 novembre 2011 concernant une demande de révision de cet arrêté sous deux aspects :

- une réglementation plus stricte des plages horaires des chantiers, qu'ils soient publics ou privés ;

- une interdiction de concassage sur place, des matériaux extraits lors de fondations lorsque des immeubles d'habitation sont situés à proximité.

La seule réponse qui nous a été faite est que vos services ont saisi l'agence régionale de santé, pour avis. Cet avis a-t-il été rendu ? Et pouvons-nous en connaître les conclusions.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, de la réponse que vous voudrez bien nous donner et vous prions d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

J.Cl Goudot.